



Statut Juridique création agence immobilière

Par **oursonchou**, le **08/02/2022** à **10:59**

Bonjour,

Je suis entrain de monter le business plan de ma néo-agence immobilière.

Je travaillerai avec mon mari qui est actuellement au chômage (rémunéré) et je serai la titulaire de la carte T.

Je pense créer une sarl et donner le statut de conjoint collaborateur pour mon mari je ne peux pas conjoint salarié car dans un premier temps je n'aurai pas de revenu.

Est-ce le bon choix ou avez-vous d'autres préconisations?

Cordialement,

Anonymisation

Par **Marck.ESP**, le **08/02/2022** à **13:20**

Bonjour

C'est possible, sachant que le statut de conjoint-collaborateur peut s'appliquer au conjoint de gérant associé majoritaire d'une SARL de moins de 20 salariés, mais il ne doit pas être associé.

De votre côté vous pouvez aussi exercer en entreprise individuelle ou en associé unique d'EURL .

<https://www.urssaf.fr//independant/la-protection-sociale-de-mon-con/le-conjoint-collaborateur.html>